

LE TABLIER : INFO DES VILLAGES

N° 107 Mai – Juin 2021

Dicton à la mode COVID « En mai fait ce qu'il te plaît... Masqué, mains lavées et distances respectées! »

Recensement militaire

A partir de 16 ans, pensez au recensement ! Filles et garçons à partir de 16 ans et dans les trois mois qui suivent votre anniversaire, vous devez effectuer votre recensement militaire. Il vous suffit de venir en mairie avec votre pièce d'identité et le livret de famille. Vous serez convoqué (e) à la journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette démarche est aussi obligatoire pour vous inscrire par la suite aux examens, concours et permis de conduire. Vous serez également automatiquement inscrit sur les listes électorales de votre commune à vos 18 ans.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Elles auront lieu le dimanche 20 juin et le dimanche 27 juin 2021. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune avant le 14 mai 2021.

L'inscription peut se faire en ligne sur le site www.service-public.fr.

Ainsi, vous serez radié automatiquement de votre précédent lieu d'inscription.

Changement du bureau de vote: il se situera à L'ATELIER, derrière la mairie afin de pouvoir respecter les distances physiques. Il sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Rappels divers : Les beaux jours arrivent et les tondeuses reprennent du service.

Nous vous rappelons qu'il y a des heures fixées par la loi pour tondre vos pelouses, bricoler etc... du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30. le samedi de 9h à 12h

et de 15h à 19h. les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Si vous voulez entretenir de bonnes relations de voisinage, il est important de respecter ces horaires. Lorsque vous avez un travail urgent qui ne vous permet pas de respecter ces horaires, ayez la courtoisie de prévenir vos voisins.

feux de jardin :

Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit.

propreté des trottoirs

L'arrêté municipal 2015-02 ; chaque habitant est tenu d'entretenir le trottoir devant chez lui. Les propriétaires doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages et feuillages dépassent sur le domaine public.

Propriétaires de chiens

La mairie est trop souvent interpellée par des plaintes concernant des chiens en divagation.

Avoir un chien est un plaisir et une responsabilité. Cela ne doit pas être une nuisance pour les voisins et les promeneurs. Si vous êtes chez vous, ne laissez pas votre chien sortir de votre propriété. Si vous êtes absents, mettez votre chien à l'intérieur pour qu'il n'aboie pas quand des personnes passent devant chez vous.

Pour la troisième année consécutive, la société I-CAD, sous délégation du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, organise la "**Semaine Nationale de l'identification des chiens et chats**" qui se tiendra du 7 au 13/06/2021.

Un site internet dédié qui réunit toutes les informations concernant l'identification d'un animal et ses enjeux : [www.identifier-mon-animal.fr]

Correspondant Ouest-France

Monsieur Germain Rousseau est le nouveau correspondant Ouest-France. Il remplace Pierre Schlaf que nous remercions pour ses années de service.

TEL : 06-76-08-99-63

Projet café-épicerie

Le groupe de travail élus-habitants a auditionné trois architectes le 9 avril. Le conseil du 19 avril a choisi le cabinet Syries et Barbotin.

L'acquisition du terrain devrait se faire avant l'été.

Le café-épicerie sera construit rue principale, entre le n°7 et le n°11, face au parking de la Grange, dans le terrain derrière le mur en pierre. Une partie du jardin sera conservée ainsi que le verger qui s'étend de l'arrière du jardin jusqu'au mur du cimetière.

Enquête café épicerie

Une première réunion publique sera organisée dès que nous aurons les premiers projets du cabinet d'architecture pour présenter le projet et restituer les résultats détaillés de l'enquête (105 retours).

RPI St Méline -St Sauveur

Une collecte de textiles/chaussures est organisée sur le site de l'école St Sauveur à Chaillé le vendredi 21 Mai de 16h30 à 18h30 et le samedi 22 Mai de 10h à 12h. Nous récoltons les vêtements, chaussures, linge de lit en bon ou mauvais état (non humides ou souillés).

Skate au Tablier

Rendez-vous le samedi matin à 10H30 pour une session skate à partir du 12 Juin derrière la salle du foyer.

Contact : Christophe Giscard.

RDV de la grange

En espérant reprendre ses activités le plus tôt possible, le groupe "Répar'action" entretient ses outils et recherche une servante d'atelier (tiroirs + roulettes) pour les stocker et les partager plus facilement.

Il est également intéressé par des ordinateurs un peu âgés mais complets (unité centrale + écran + souris + clavier) pour une restauration à minima et mise à disposition d'habitants qui le souhaitent.

Contact rdvdelaGrange@orange.fr

L'outil en main

Notre association, créée en 2019, se met en place sur l'agglomération sud de la Roche sur Yon et va permettre « l'initiation des enfants aux métiers manuels et du patrimoine, par des artisans, experts ou passionnés, souvent à la retraite et toujours bénévoles », sur notre territoire.

Le groupe de bénévoles travaille actuellement à la préparation des ateliers.

L'atelier accueillera 6 métiers: menuiserie, carrelage, jardinage, électricité, métallerie, mécanique.

A la rentrée de septembre 2021, notre association va commencer ses activités dans un atelier, un modulaire sur le site de la mairie de la Chaize le Vicomte, 4 rue des Noyers.

Elle accueillera, pour la 1ère année, de 12 à 15 enfants, en période scolaire le mercredi de 14h30 à 16h30.

Les pré-inscriptions se font sur simple demande auprès de nos responsables,

Jean-Pierre Lucas, Président : 07 7114 37 53
Jean-Luc Nocet, Secrétaire : 07 81 00 29 34
mail: oemsy85@gmx.fr

Une convention sera mise en place entre les parents et l'association.

La cotisation annuelle, de 90 € comprend l'assurance et l'adhésion à l'outil en main.

Désherbage du cimetière

Il aura lieu les jeudis 6 mai et 3 juin à partir de 9h. Café brioche à la pause.

Déchetterie Nesmy

Horaires d'été

du 1er mars au 31 octobre

Les lundis, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Les mercredis, de 14 h à 18 h

Les samedis, de 9 h à 18 h.